

Département de la Lozère

Mairie de Montbrun  
48210-Montbrun



Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

[Montbrun.mairie@wanadoo.fr](mailto:Montbrun.mairie@wanadoo.fr)

[www.montbrun48.fr](http://www.montbrun48.fr)

## PROCES-VERBAL

### de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 27 aout 2014 à 21h

Réf : 2014/103

#### Présents :

GERBAIL Régine, maire- MALHOMME Christian- MAURIN Serge- MICHEL Jean-Luc-

Représenté : Néant.

Excusés : CAVALLINI Flore- PASCAL Isabelle- VERNHET Didier-

#### ↳ Plan de chasse 2014-2015.

Par délibération en date du 07 février 2003, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la Fédération Départementale des chasseurs de la Lozère et de constituer un plan de chasse concernant les terrains communaux.

Par arrêté préfectoral, le plan de chasse 2014 établi sur les terrains dont la commune détient les droits de chasse, autorise le prélèvement de 8 chevreuils, dont 1 bracelet d'été.

Madame le maire propose que les bracelets soient attribués aux chasseurs ayant droit sur ces terrains, pour la somme de 40€ le bracelet.

Le Conseil municipal:

- Approuve cet exposé.
- Accepte de rétrocéder aux chasseurs de la commune ayant droit sur les terrains sectionnaux et qui en feront la demande ces bracelets d'une valeur de 40€ l'unité.
- Autorise madame le maire à signer tout document relatif à cette décision.

#### ↳ Budget- Décision modificative-

Création des opérations d'investissement- 202 et 203-

#### Opération 202- Restauration pastorale des terrains sectionnaux.

(Subvention PNC accordée pour le diagnostic pastoral- 80% de 1821.98 € soit : 1 457.58 €.)

#### Opération 203- Restauration petit patrimoine et sentier.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**INVESTISSEMENT : RECETTES DEPENSES**

2312 - 202 Agencements et aménagements de terrains 15 000.00

2315 - 201 Installat°, matériel et outillage techni : -8 000.00

2313 - 203 Constructions 15 000.00

1322 - 202 Subv. non transf. Régions 5000.00

1321 - 202 Subv. non transf. Etat, établ. Nationaux- PNC- 5000.00

1323 - 203 Subv. non transf. Départements 4000.00

1321 - 203 Subv. non transf. Etat, établ. Nationaux- PNC- 4000.00

1328 - 203 Autres subventions d'équip. non transf- Fondation Patrimoine- 4000.00

TOTAL : 22000.00 22000.00

TOTAL : 22000.00 22000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

↳ **Restauration petit patrimoine- Puits, fontaines et lavognes-  
Mission de conseil technique par le STAP et le PNC. « Portage communal ».**

Dans le cadre du programme de restauration du petit patrimoine, le Conseil Municipal a sollicité les services du STAP, de la Fondation du Patrimoine en vue de l'établissement du diagnostic avec définition des travaux de restauration.

En outre, la commune de Montbrun a souhaité garder le PORTAGE du projet dans sa globalité, restauration des puits ET ASPECT SENTIER de découverte.

**Le conseil municipal réaffirme cette volonté de portage communal du projet et en fera part lors de la prochaine réunion de travail associant l'ensemble des partenaires et notamment le PNC.**

**En complément de l'ordre du jour- néant-**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

**Le maire  
Régine Gerbail**

